

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse	26	03	07	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-042 Convention avec le Siege 27 pour des travaux de réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public rue Angélique-Vignon

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
29 MARS 2024

LE


Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

AFFICHÉ

29 MARS 2024

LE



VILLE
PRIOLLAUD
Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-042-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-042-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

N°24-042

CONVENTION AVEC LE SIEGE 27 POUR DES TRAVAUX DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE ANGÉLIQUE-VIGNON

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (Siege 27) procède depuis de nombreuses années à des mises en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur le territoire communal. En 2023, les programmations des travaux d'enfouissement se sont portées sur les rues Félix et du gouverneur Noufflard.

Le Siege 27 envisage de poursuivre les travaux d'enfouissement de réseaux sur la rue Angélique-Vignon, et ce dans le but d'améliorer la qualité de la fourniture électrique et la sécurisation en supprimant les réseaux aériens basse tension en fils nus.

Conformément aux dispositions statutaires du Siege 27 et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 46 458 €
- en section de fonctionnement : 6 667 €

Ces montants se décomposent ainsi :

Dépenses d'investissement :

- Réseaux électriques : 45 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 28 125 €
- Réseaux d'éclairage public : 22 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 18 333 €

Dépenses de fonctionnement :

- Réseaux téléphoniques : 8 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 6 667 €

Il est précisé que les montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le Siege dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré

Approuvé en préfecture
027-212763753-20240325-24-042-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

Considérant le projet de convention de participation financière entre le Siege 27 et la Commune de Louviers pour l'opération " rue Angélique-Vignon " et relatif à la mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

Considérant le projet de convention de désignation du maître d'ouvrage pour la construction d'un ouvrage commun ou en coordination.

APPROUVE le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public " rue Angélique-Vignon ", présenté par le Siege 27, dont les conditions financières sont détaillées dans la convention ci-annexée.

DÉCIDE de confier la Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le réseau d'éclairage public au Siege 27 dans le cadre de la construction d'un ouvrage commun.

INSCRIT, à son budget, les dépenses correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, notamment la convention de participation financière annexée à la présente ainsi que la convention de désignation du Maître d'Ouvrage pour la construction d'un ouvrage commun, et les avenants éventuels.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



Francois-Xavier PRIOLLAUD